

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

QUESTION AU SUJET DE L'EXTENSION DES  
PRESTATIONS SAISONNIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Étant donné que les prestations saisonnières pour les chômeurs prendront fin dimanche prochain, le 15 mai, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si des dispositions ont été prises en vue de s'occuper de ceux qui cesseront de recevoir des prestations dimanche prochain et qui sont encore sans travail?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué toute cette affaire au député en répondant à une question qu'il m'a posée la semaine dernière. J'ai signalé que les prestations saisonnières prenaient officiellement fin le 15 avril et que les travailleurs saisonniers toucheront des prestations saisonnières durant un autre mois.

**M. Winch:** Puis-je poser une question supplémentaire? Vu que des milliers de chômeurs ne s'attendent pas de reprendre leur travail, que fera-t-on pour eux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député se souviendra que, comme le ministre l'a dit, une question semblable a été posée voici environ une semaine et qu'elle a donné lieu à une discussion analogue. Je suis certain que le député ne s'attend pas de recevoir une réponse orale à une telle question.

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire venant du fait qu'une délégation...

**M. l'Orateur:** Il s'agit d'une déclaration de principe. Or le gouvernement a le droit de décider quand il fera cette déclaration de principe et celui de refuser de le faire en répondant à une question.

**M. Benidickson:** J'ai une autre question pour le ministre du Travail à propos de l'extension des prestations saisonnières d'assurance-chômage. J'ai ici une coupure de journal, peut-être trop concise, mais qui montre tout de même que le ministre a fait quelque chose.

**Des voix:** Règlement!

**M. Benidickson:** Selon cette coupure de journal, le ministre du Travail aurait dit avoir prolongé la période des prestations saisonnières d'assurance-chômage. Je voudrais demander au ministre s'il l'a fait sans en informer la Chambre.

**L'hon. M. Starr:** Le député veut parler, je pense, de ce que j'ai dit à une délégation que j'ai reçue hier matin. J'ai bien dit que le gouvernement avait prolongé de deux mois la période des prestations saisonnières d'assurance-chômage, ce à quoi se refusait l'ancien gouvernement, qui ne voulait pas aider les bénéficiaires de ces prestations. Notre gouvernement a prolongé les prestations saisonnières de deux mois, si bien qu'elles vont maintenant du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mai.

**M. Benidickson:** Y aurait-il quelque nouvelle prolongation dont la Chambre n'aurait pas été avertie?

**L'hon. M. Starr:** Nouvelle? Cette prolongation date déjà de deux ans.

(Plus tard)

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** J'aimerais demander au ministre du Travail s'il voudrait préciser ce qu'il entendait quand il a déclaré aujourd'hui que le gouvernement a prolongé de deux mois les prestations d'assurance-chômage. Le ministre a-t-il voulu dire que les prestations avaient été étendues, ou bien qu'on a prolongé la période au cours de laquelle les prestations peuvent être touchées? Dans le cas de l'affirmative, de combien a-t-on étendu les prestations, en plus d'avoir prolongé la période des prestations?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député sait bien que toute extension des prestations exige une mesure législative de la Chambre. Si les honorables députés ignorent les mesures prises, ils peuvent certes facilement se renseigner.

(Texte)

MONTRÉAL—ATTITUDE DES FONCTIONNAIRES DE  
L'ASSURANCE-CHÔMAGE ENVERS LES SANS-  
TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail (M. Starr). Est-il vrai qu'en vertu d'une décision des fonctionnaires de son ministère, à partir de demain, des centaines de chômeurs ne pourront plus attendre aux bureaux de l'assurance-chômage à Montréal, et qu'il ne serait plus permis à ceux qui vont toucher leurs prestations ou demander de l'emploi, de faire queue à l'extérieur des édifices?

(Traduction)

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, l'interprétation n'a pas été complète, et je crains qu'il ne me faille consulter le hansard pour répondre à la question qu'a posée le député.